

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 30 Janvier 2025 \_\_\_\_\_  
L'an Deux Mil Vingt Cinq \_\_\_\_\_  
Et le trente \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A. - BUFFAUT C.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.  
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.  
Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.  
Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B  
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation  
22/01/2025

Date d'affichage  
22/01/2025

OBJET

CONVENTION de prestation de services pour la gestion des chats errants

Rapporteur : Véronique RAVET

La prolifération des chats errants est une problématique importante à juguler pour la tranquillité et la salubrité publique, dans la mesure où un couple peut engendrer jusqu'à 20 000 chats, en moins de quatre ans.

Face à leur prolifération et l'inadaptation de ces animaux à l'adoption et la pression exercée sur les refuges animaliers, HBA propose de prendre les mesures nécessaires pour la régulation des populations, visant à identifier et stériliser tous les chats en état de divagation, au sens légal, puis de les relâcher dans leur milieu d'origine.

Cette compétence incombe aux Maires. Toutefois, dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, Haut- Bugey Agglomération a porté une candidature pour l'ensemble des communes, dont elle a été lauréate. La campagne prévoit le financement d'acquisition de matériels de capture et de prise en charge des frais d'identification et de stérilisation, entre les mois de janvier et juin 2025, jusqu'à 400 chats.

Par conséquent, il est proposé aux communes que ces dernières se chargent de la capture et du transport de l'animal chez un vétérinaire, puis de les relâcher dans leur milieu.

Les frais vétérinaires seront directement pris en charge par HBA auprès du vétérinaire.

Mme le maire propose donc d'intégrer ce dispositif, et propose de signer la convention de prestation de service entre la commune et l'agglomération, qui détermine les modalités financières et administratives de la mission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE à **l'unanimité** les modalités de la convention de prestations de services pour la gestion des chats errants avec Haut Bugey Agglomération pour une durée de 6 mois, entre les mois de janvier et juin 2025.

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

Suivent les signatures

Le Secrétaire  
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,  
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20250130-D\_2025\_011200001  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

